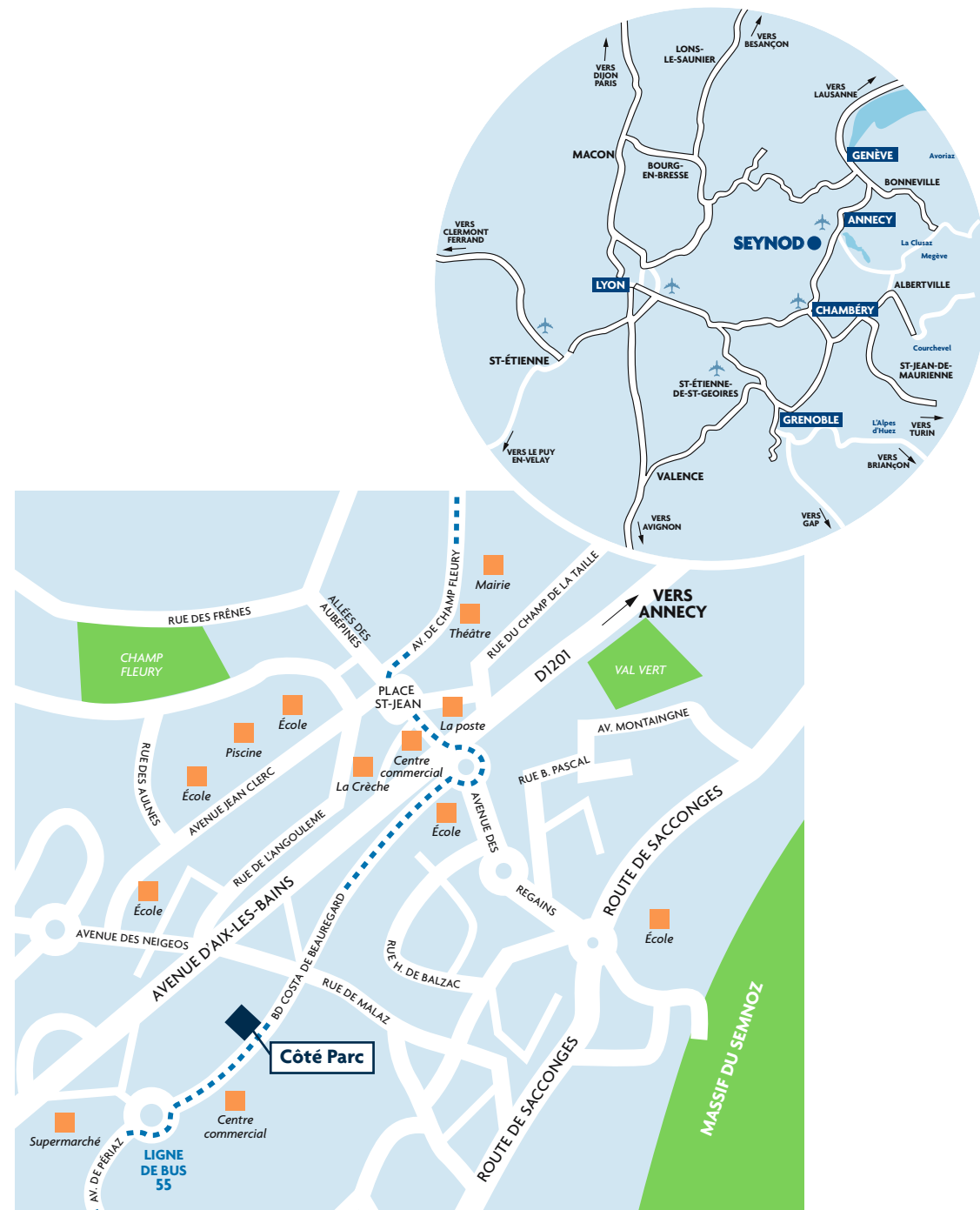


SEYNOD

CÔTÉ PARC



KAUFMAN  BROAD
L'AVENIR VOUS APPARTIENT.

*B*IENVENUE À SEYNOD
Boulevard Costa de Beauregard

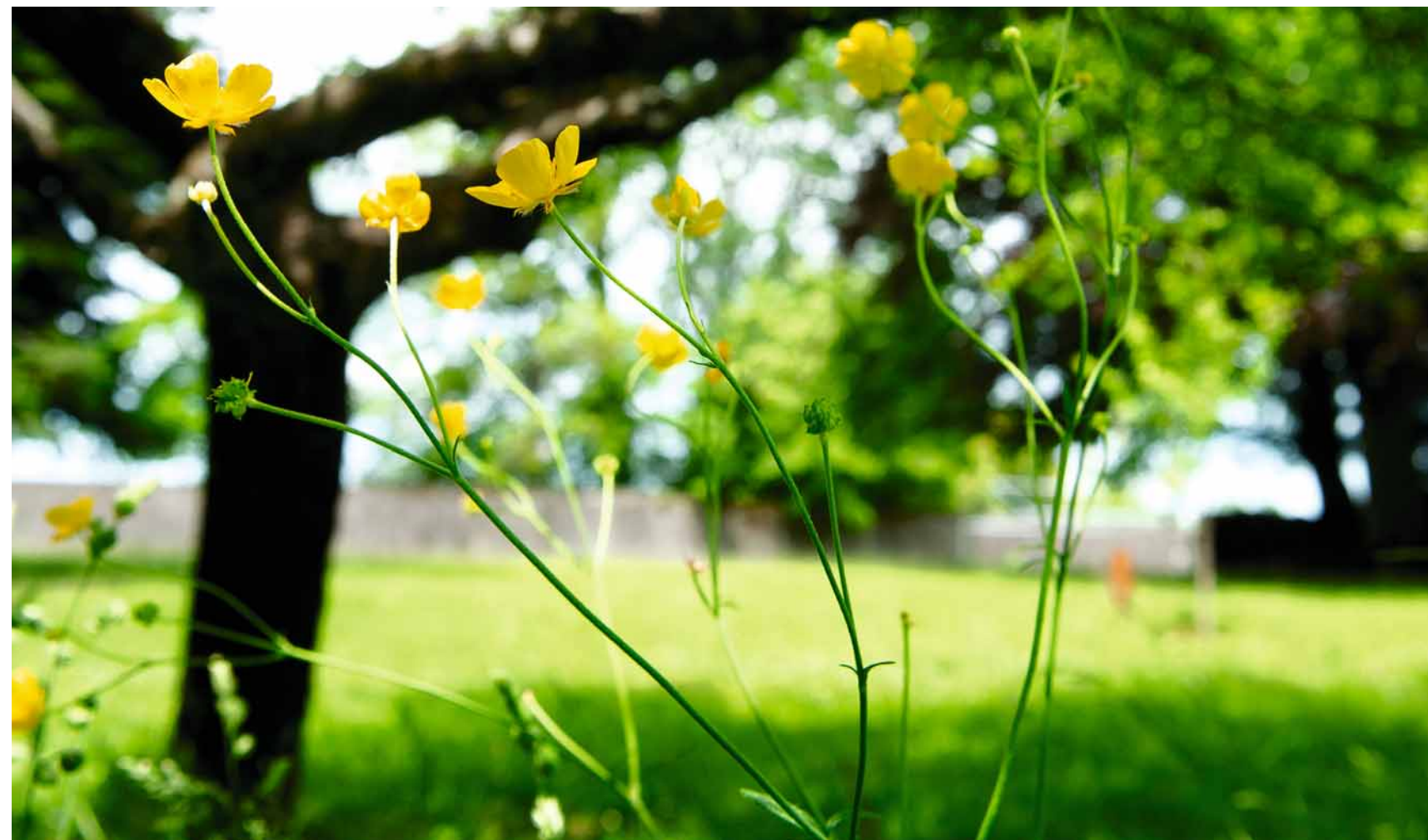
*B*UREAU DE VENTE
ZAC de Périaz, boulevard Costa de Beauregard
(prolongement de l'avenue de Périaz)
Ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 19h,
sauf mardi matin, dimanche et lundi.

KetB.com
0 800 544 000
numéro vert

06/2010 - Résidences Bernard Teillaud, Société du Groupe Kaufman & Broad - RCS Grenoble B 329 690 714 - Document non contractuel. Visuels à caractère d'ambiance. Crédits photos : Kaufman & Broad - Franck Adito Photographie.



KAUFMAN  BROAD
L'AVENIR VOUS APPARTIENT.





DYNAMISME

Implantée à proximité immédiate d'Annecy et de son lac, Seynod bénéficie d'un environnement privilégié. Confortablement adossée au massif du Semnoz, cette ville d'avenir a su apporter un vrai souffle à son développement économique tout en préservant une qualité de vie sociale, culturelle et sportive unanimement reconnue.

AVENIR

Côté Parc se situe dans le nouveau quartier de Périaz. Ce cœur de vie, complété par des commerces et des bureaux, se veut le symbole d'un véritable projet d'avenir. Une approche dans laquelle s'inscrit pleinement Côté Parc dont l'ambition architecturale concilie pleinement l'association réussie du confort, de l'espace et de la nature.

SÉRÉNITÉ

S'élevant sur un vaste jardin paysager privatif, deux beaux immeubles à l'architecture harmonieuse accueillent un large choix d'appartements, du studio au 4 pièces. Les lignes épurées épousent un environnement qui pousse à la sérénité et que viennent renforcer la qualité de réalisation et la luminosité des couleurs. Structurée autour de deux beaux cèdres du Liban, la résidence offre un sentiment de plénitude et de bien-être que viennent renforcer de grands balcons-terrasses.

ENVIRONNEMENT

Développé suivant les dernières exigences environnementales, Côté Parc répond aux normes de qualité BBC* (Bâtiment Basse Consommation) associant économies d'énergies et nouvelles technologies. Les multiples critères (isolation d'extérieur, panneaux photovoltaïques...) permettent de réduire considérablement la consommation d'énergie. Habiter Côté Parc, c'est inscrire son avenir dans un cadre de vie durable et préservé.

* Bâtiment Basse consommation : démarche visant à l'obtention de la certification à l'achèvement des travaux.



L'AVENIR VOUS APPARTIENT

Avec plus de 70 000 logements construits en 40 ans, Kaufman & Broad est un des premiers développeur-constructeur français.

Nous proposons une conception unique d'appartements où tout a été pensé pour assurer confort et qualité de vie.

SEYNOD - CÔTÉ PARC

NORME BBC*

BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE



BBC “BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE”

EST UNE RÉFÉRENCE THERMIQUE MISE EN PLACE PAR LES POUVOIRS PUBLICS,

certifiant les bâtiments neufs ou les rénovations ayant une très faible consommation d'énergie. A titre indicatif, les programmes immobiliers BBC en Haute-Savoie doivent avoir un coefficient théorique inférieur ou égal à 65 kWh/m²/an.

PAR SON ÉCO-CONCEPTION, UN LOGEMENT BBC

VOUS GARANTIT UNE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À :

- une isolation optimisée, avec traitement de certains ponts thermiques,
- une bonne étanchéité à l'air, notamment aux endroits sensibles,
- une ventilation contrôlée permanente, qui assure confort et qualité de l'air,
- une orientation globale de la résidence favorisant la lumière naturelle,
- la mise en place de capteurs solaires photovoltaïques pour la production d'électricité.

* Bâtiment Basse Consommation : démarche visant à l'obtention de la certification à l'achèvement des travaux

KAUFMAN  BROAD
L'AVENIR VOUS APPARTIENT.

LES AVANTAGES FINANCIERS LIÉS À L'ACHAT D'UN LOGEMENT BBC*

• Réduction des dépenses énergétiques

Entre la RT 2005, précédente réglementation, et la norme BBC, l'économie de consommation d'énergie est significative.

• Exonération de taxe foncière

Les logements neufs achevés depuis le 1er janvier 2009 et répondant à la norme "BBC 2005" (décrite dans le décret du 9 décembre 2009) peuvent être exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50 % ou de 100 %.

Cette exonération s'applique à compter de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction, sur une durée minimum de 5 ans, sous réserve de la validation du dispositif par la collectivité locale ou l'EPIC.



DANS LE CAS D'UN INVESTISSEMENT

• Loi Scellier BBC

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 25 % du prix d'achat de votre bien sur 9 ans et jusqu'à 37 % sur 15 ans. À partir du 1er janvier 2011, si le logement n'est pas respectueux du label BBC, la déduction sera limitée à 15 %.

• Assurance d'une valorisation à long terme

Un logement BBC est mieux adapté à l'évolution de la demande et pourra donc être loué ou revendu plus facilement.

DANS LE CAS D'UNE ACQUISITION EN RÉSIDENCE PRINCIPALE

• Crédit d'impôts :

Vous bénéficiez d'une déduction de 40 % des intérêts d'emprunt sur 7 ans, au lieu de 30 % la première année et 15 % les 4 années suivantes (dans la limite de 7 500 € par an pour un couple, plus 500 € par personne à charge, soit un plafond de 22 400 € de crédit d'impôts sur 7 ans pour un couple avec 2 enfants).

• Prêt à taux zéro majoré :

À partir du 1er juillet 2010, le montant maximal du prêt à taux zéro est augmenté de 15 000 € ou 20 000 €, en fonction de la localisation et du nombre de personnes destinées à habiter le logement. Cette majoration est attribuée sans conditions de ressources (cumulable avec le doublement du prêt à taux zéro jusqu'au 30 juin 2010, puis avec la majoration à 50 % jusqu'au 31 décembre 2010).

* Sous réserve des conditions de ressources, de l'évolution de la réglementation fiscale et des décisions prises par la collectivité locale ou l'EPIC.